

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
Jean SARASOLA	à	France JAUBERT-BATAILLE
Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
Jean-Michel BRUGIDOU	à	Robert BAREILLE
Anne BARBET	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants :

Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
Georgette SALHI	suppléante d'	Yves TOURAINÉ

Excusés : Marie ECHEPARE, Henri GIMENEZ, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE

RAPPORT N° 131219-25-DIV

APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA VALLÉE D'ASPE

M. GAILLAT rappelle que le Département des Pyrénées-Atlantiques est entré dans la phase de mise en œuvre de sa nouvelle politique de développement territorial.

Cette nouvelle politique contractuelle permet au Département d'affirmer fortement son engagement sur le financement des projets d'investissement de tous les acteurs publics, à l'échelle des périmètres intercommunaux, à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2013-2016.

Ainsi, la 1ère conférence a permis de faire partager et d'enrichir le portrait de notre territoire.

Puis les collectivités locales ont été invitées à transmettre à leur conseiller général les projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour les 4 prochaines années en cohérence avec les enjeux de développement du portrait de territoire.

A l'issue de cette phase, la 2ème conférence a été l'occasion de discuter, négocier et valider les propositions entre le Conseil Général et les élus locaux, afin d'aboutir à un programme d'investissement pour les 4 prochaines années.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire doit aussi valider le Contrat Territorial de la Vallée d'Aspe et notamment les articles juridiques engageant les contractants ainsi que les annexes relatifs à l'assainissement non collectif.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les engagements compris dans le Contrat Territorial de la Vallée d'Aspe (cf ci-joint)

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 19 décembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT